

Le parc Green, parc historique situé dans un cadre naturel au confluent des rivières Bedford et Trout, renferme un chantier de constructions navales comprenant la maison où habitait James Yeo (armateur du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle), un centre de présentation et un chantier naval. Le parc Strathgartney, d'une superficie de 40 acres (16 ha) en bordure de la Transcanadienne entre Charlottetown et Borden, est un terrain de pique-nique et de camping offrant le charme de bosquets feuillus, de sources d'eau douce, ainsi qu'une vue sur la rivière West. Le parc Lord Selkirk, d'une superficie de 30 acres (12 ha), à Eldon, est un lieu d'intérêt historique où l'on trouve un vieux cimetière français et l'endroit où débarqua Lord Selkirk. Le parc et terrain de golf de Brudenell River, d'une superficie de 1,285 acres (520 ha) à Roseneath, offre une grande surface de terrains boisés et s'étend jusqu'au bord de la rivière Brudenell. Le parc Jacques-Cartier, d'une étendue de 23 acres (9 ha) à Kildare Beach, près d'Albertain, présente aussi un intérêt historique puisque c'est là où Jacques Cartier débarqua pour la première fois dans l'île du Prince-Édouard. Le parc Cabot à Malpèque, ainsi nommé en l'honneur de Jean Cabot, s'étend sur 300 acres (121 ha) et renferme des plages sablonneuses et un musée. Il existe encore plusieurs autres petits parcs dont l'aménagement est, soit terminé, soit en cours d'achèvement. Le droit perçu pour les emplacements destinés aux tentes et roulottes est de \$5 (taxe comprise) si l'emplacement est doté des services usuels, et de \$3.75 (taxe comprise) s'il ne l'est pas. Les parcs sont entretenus par le ministère du Tourisme, des Parcs et de la Conservation.

**Nouvelle-Écosse.** Le réseau de parcs provinciaux de la Nouvelle-Écosse relève du ministère des Terres et Forêts, Division des parcs et des loisirs; il est constitué de 19 parcs comprenant des terrains de camping où l'on peut passer la nuit, 52 parcs et terrains de pique-nique en bordure des routes et 20 parcs dotés de plages ouverts le jour seulement, ce qui représente une superficie totale de 10,962 acres (4 436 ha). En outre, 100 terrains d'une superficie globale d'environ 13,168 acres (5 329 ha) sont gardés en réserve en vue d'un aménagement futur. Les parcs de camping équipés pour la nuit sont facilement accessibles par la route et renferment normalement des lieux de pique-nique pendant le jour. Le nombre d'emplacements de camping dans ces parcs se situe entre 12 et 165, et la superficie des parcs de camping varie de 29 acres (12 ha) à 1,667 acres (675 ha). Les installations de base comprennent de l'eau potable, des cabinets d'aisances, des tables de pique-nique et des dépotoirs. Il n'existe pas d'emplacements dotés de services pour les roulottes. Les terrains de pique-nique sont aménagés en relais à des intervalles de 20 à 40 milles (32 à 64 km) en bordure des grandes routes (autres que celles à accès limité). D'une superficie variant de moins d'une acre (0.4 ha) à plus de 290 acres (117 ha), ils disposent d'installations de base analogues à celles des parcs de camping. Les parcs de jour qui renferment des plages servent d'aires de récréation et sont pourvus de tables de pique-nique, d'eau potable, de cabinets d'aisances ou de toilettes à chasse d'eau et de cabines d'habillage. Le droit d'accès aux terrains de camping est de \$4 par nuit pour chaque groupe. Il n'y a pas de droit d'entrée pour les usagers de jour. Le réseau de parcs provinciaux comprend un peu moins de 10% du nombre total des terrains de camping de la Nouvelle-Écosse.

**Nouveau-Brunswick.** Le réseau de parcs provinciaux du Nouveau-Brunswick, qui relève du ministère du Tourisme, comprend 23 parcs récréatifs dont les superficies varient de 25 à 1,400 acres (10 à 567 ha), 21 haltes en bordure des routes, sept parcs de camping, sept parcs dotés de plages, un parc de littoral et un parc pour la conservation des ressources. La plupart sont situés dans des régions rurales; et se trouvent à proximité des grandes routes. Tous sont pourvus de tables, de lieux d'aisances ainsi que d'eau potable, mais les installations sont meilleures dans les grands parcs. En certains endroits, les véhicules doivent payer un droit d'entrée; dans 25 des principaux parcs, on perçoit en outre un droit de camping de \$3 à \$4 par jour, montant sujet à changement sans préavis. Le ministère entretient également un parc faunique à Woolastook, près de